

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AE570

présenté par

M. Maire, Mme Thomas, Mme Leguille-Balloy, M. Maillard, Mme Tanguy, M. Girardin,  
Mme Clapot, Mme Saint-Paul, Mme Krimi, M. Renson et M. Kokouendo

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter l'alinéa 77 par la phrase suivante :

Dans cette zone caractérisée par le développement de certains enseignements exclusivement religieux qui marginalisent les populations, elle appuie le renforcement de l'enseignement public, général et professionnel.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'éducation doit être une priorité de notre politique de coopération à l'international.

Les enjeux de radicalisation dépassent largement le seul territoire français. L'éducation des jeunes dans les pays d'origine des migrations est centrale. Nous assistons, dans ces pays et plus particulièrement au Sahel, à un effondrement de l'enseignement public au profit des écoles coraniques porteuses d'un islam importé. Dans les zones au cœur des conflits, comme par exemple la région des « trois frontières », 80 % des élèves sont aujourd'hui scolarisés dans des écoles religieuses.

La France, comme c'est déjà le cas au travers du partenariat global pour l'éducation lancé par le Président Emmanuel Macron, doit être moteur pour permettre de faire repartir l'enseignement public à l'offensive. Cet amendement vise à rappeler cet objectif.